

La Brève

1. - Semaine Nationale de l'Artisanat - Exemples -
2. - Elections en cascades - Présidents de CMA -
- Apprentissage -
3. - Le projet de loi Jacob doit encore être amélioré -
- Sur la voie de l'instance provisoire -
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°153 - 15 avril 2005

Exemples

Dans le Morbihan, une soirée sera organisée en vue de récompenser les entreprises artisanales les plus innovantes.

Des artisans de l'Aube se rendront dans les écoles afin de faire découvrir aux collégiens leurs métiers et les savoir-faire qui s'y rattachent.

Dans les départements du Doubs et du Territoire-de-Belfort, plusieurs salles de cinéma seront mises à disposition en vue de diffuser aux jeunes des images sur l'artisanat : descriptions de métiers, portraits et témoignages d'apprentis et d'artisans.

Plus d'une centaine d'artisans audois ouvriront leurs portes au public afin de faire partager leurs passions et de révéler les coulisses de leurs métiers.

Dans les Hautes-Pyrénées, des journalistes en herbe réaliseront des reportages tendant à identifier et promouvoir les métiers de l'artisanat.

Toutes les informations sur la Semaine Nationale de l'Artisanat peuvent être consultées sur www.upa.fr.

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Du 22 au 29 avril, l'artisanat en vedette partout en France

La quatrième édition de la "SNA" vise à montrer les coulisses de la "Première entreprise de France" pour mieux souligner l'offre d'avenir professionnel dans l'artisanat.

La Semaine Nationale de l'Artisanat qui a lieu cette année du 22 au 29 avril, est devenue le principal rendez-vous des artisans et du grand public. Cette rencontre annuelle avec les métiers a notamment pour but d'inciter le plus grand nombre de jeunes, mais aussi tous ceux qui cherchent à donner un nouveau souffle à leur vie professionnelle, à rejoindre l'artisanat. Comme chacun sait, ce secteur offre de très nombreuses opportunités d'emplois, qu'il s'agisse de rejoindre directement une entreprise artisanale, d'entrer en formation en vue d'acquies un savoir faire artisanal, ou encore qu'il s'agisse de reprendre l'entreprise d'un artisan arrivé à l'âge de la retraite. Il importe donc que la population identifie bien l'artisanat comme un secteur d'avenir, un ensemble de métiers à prendre en compte au moment des choix professionnels. Ainsi, en multipliant les manifestations locales mettant en scène des activités artisanales ou valorisant l'entreprise artisanale, cette semaine nationale vient enrichir la promotion de la "Première entreprise de France" en lui donnant un contenu concret. Grâce à la mobilisation des Chambres de

métiers et de l'artisanat, des organisations professionnelles du secteur et de nombreux partenaires, des événements très variés sont proposés au public : visites d'entreprises, itinéraires de découverte des métiers, portes ouvertes de centres de formation, concours... Que la "SNA" 2005 conduise le public à mieux appréhender le secteur de l'artisanat et à découvrir de nouveaux horizons professionnels, c'est tout le souhait de l'UPA..



Visuel d'annonce de la Semaine nationale de l'artisanat à paraître dans la presse.

(Explications en fin de liste)

01 - Ain : P.Cormoreche,	CNAMS
02 - Aisne : A.Lecreps,	UPA-CAPEB
03 - Allier : C.Tourret,	UPA-CGAD
04 - Al. H. Prov. : S.Caparros,	UPA-CAPEB
05 - Htes-Al. : J-P. Gaulard,	UPA-CNAMS
06 - Al. Mari. : A.Mozzatti,	CAPEB
07 - Ardèche : C.Martin,	CNBF
08 - Ardennes : A.Sutter,	Boulangier
09 - Ariège : R.Sassano,	UPA-CGAD
10 - Aube : F.Paillard,	CNAMS
11 - Aude : A.Sylvestre,	UPA-CAPEB
12 - Aveyron : D.Druilhet,	FFB
13 - B-du-R. : A.Bendano,	UPA-CNAMS
14 - Calvados : S.Turpin,	CNAMS
15 - Cantal : C.Vabret,	CNBF
16 - Charente : A.Testaud,	UPA-CNAMS
17 - Charente-M. : J.Doignon,	UPA-CNAMS
18 - Cher : P.Girard,	UPA-CAPEB
19 - Corrèze : C.Lavent,	UPA-CNAMS
20 A - Corse du S. : C.Sozzi,	CNAMS
20 B - Hte - Corse : T.Galli,	CNBF
21 - Côte d'Or : W.Forestier,	UPA-CNAMS
22(a) - Dinan : M-C.Gaultier,	UPA-CGAD
22(b) - StBrieuc : J-C.Moy,	UPA-CAPEB
23 - Creuse : J-C.Pierre,	UPA-CNAMS
24 - Dordogne : A.Bernazeau,	UPA-CAPEB
25 - Doubs : C.Jacquet,	UPA-CGAD
26 - Montélimar : A.Matteucci,	CNAMS
26 - Romans : L.Serre,	CNBF
27 - Eure : J-C.Samson,	CGAD
28 - Eure-et-Loir : M.Cibois,	FFB
29 - Finistère : M.Gueguen,	UPA-CGAD
30 - Gard : P.Binelli,	UPA-CAPEB
31 - Hte-Garonne : P.Perez,	UPA-CNAMS
32 - Gers : C.Olié,	UPA-CNAMS
33 - Gironde : Y.Petitjean,	UPA-CAPEB
34 - Hérault : C.Lopez,	UPA-CAPEB
35 - Ille-et-Vilaine : A.Brière,	UPA-CNAMS
36 - Indre : P.Petitguillaume,	CNAMS
37 - I.-et-L. : J-V Boussiquet,	UPA-CAPEB
38(a) - Grenoble :	
P.Balme-Blanchon,	UPA-CAPEB
38(b) - Vienne : G.Gentaz,	UPA-CNAMS
39 - Jura : R.Carnet,	UPA-CAPEB
40 - Landes : M.Larche,	UPA-CGAD
41 - Loir-et-Ch. : J-P.Marchau,	CNBF
42(a) - Roanne : F.Chantelot,	UPA-CAPEB
42(b) - St-Etienne : G.Roudon	FFB
43 - Haute-Loire : S.Vidal,	FFB
44 - Loire-Atl. : J-C.Choquet	UPA-CGAD
45 - Loiret : D.Rouet,	FFB
46 - Lot : S.Crabié,	UPA-CAPEB
47 - Lot-et-Gar. : M.Dréano,	UPA-CAPEB
48 - Lozère : J-C.Lacaze,	UPA-CAPEB
49 - Maine-et-Loire :G.Aubry,	UPA-CAPEB

(suite en page 3)

Elections en cascades

A l'issue des élections des Bureaux des chambres de métiers et de l'artisanat de la métropole, et en attendant les étapes suivantes relatives aux chambres régionales et à l'Assemblée permanente, l'UPA peut être satisfaite puisque pas moins de 80 présidents d'établissements sur un total de 100 chambres métropolitaines sont issus de ses rangs (voir colonne ci-jointe). Certains n'ont pas été élus sur des listes labellisées par l'UPA en amont du scrutin mais tous appartiennent à une confédération membre de l'Union. Même si ce résultat est en retrait par rapport à 1999, il souligne pourtant la solidité de l'implantation de l'UPA sur la globalité du territoire ; il confirme aussi sa légitimité à agir au nom de tous les artisans français, quand leurs concurrents ne rassemblent que les

représentants d'une ou deux professions. Au passage, on notera que certaines activités sont plus particulièrement pourvoyeuses de présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat ; il s'agit surtout des coiffeurs (16), des boulangers-pâtisseries (14), des menuisiers-charpentiers (12) et des bouchers-charcutiers (9). Pour la suite, le Comité directeur de l'UPA se réunira le 4 mai prochain afin de répondre aux interrogations des UPA territoriales concernant les conséquences du scrutin. Mais auparavant se dérouleront les élections aux chambres régionales ainsi qu'à l'Assemblée permanente. Les confédérations membres de l'UPA ont décidé de réunir leurs présidents respectifs à la veille de l'Assemblée constitutive de l'APCM, le 19 avril. Un rassemblement des Présidents UPA de CMA succèdera à ces réunions.

APPRENTISSAGE

Revirement opportun du gouvernement



L'UPA a obtenu gain de cause. L'article 130 de la loi de Finances pour 2005 prévoyait qu'à compter du 1er janvier, la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales patronales dues au titre des rémunérations versées aux apprentis, prendrait fin à l'obtention du diplôme et non plus à l'issue du contrat. Autrement dit, dans la plupart des cas, deux à trois mois de cotisations sociales à régler de la part de l'artisan employeur d'un ou plusieurs apprentis. L'UPA s'est immédiatement dressée contre cette disposition qui constitue un véritable frein pour l'apprentissage, alors même que le gouvernement, au travers de Jean-Louis Borloo, semble considérer l'apprentissage comme un vecteur essentiel pour l'emploi.

Depuis, lors d'une séance de questions au gouvernement, Laurent Hénart, Secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des jeunes, a annoncé qu'il demanderait, par l'intermédiaire de l'ACOSS et des URSSAF, de suspendre l'application de la mesure en attendant une régularisation en mai ou juin dans le cadre du projet de loi Jacob pour les entreprises. Ainsi, les entreprises soucieuses de développer l'emploi et de former les jeunes par la voie de l'apprentissage seront à l'abri de toute enquête ou démarche de redressement et continueront à bénéficier d'exonérations de charges jusqu'au terme du contrat de travail. Par ailleurs, Pierre Perrin a informé Laurent Hénart de la position de l'UPA sur la rémunération des apprentis en indiquant que le "Conseil national... n'est pas opposé au fait de porter de 25% à 30% le salaire minimum des apprentis de moins de 18 ans au cours de la première année du contrat", mais en rejetant en revanche toute augmentation des autres niveaux de rémunération, celles-ci devant être laissées à l'appréciation exclusive des branches professionnelles.

Le projet de loi Jacob doit encore être amélioré

La présentation le 13 avril en Conseil des ministres du Plan pour les PME, le commerce, l'artisanat et les professions libérales, après une première loi adoptée en 2003, montre à quel point le gouvernement compte sur le tissu des petites entreprises françaises pour apporter le supplément de richesses et d'emplois qui manque à l'économie nationale. L'UPA qui avait alerté (Brève n°152) le ministre sur certaines dispositions de l'avant projet de loi de nature à fragiliser le secteur de l'artisanat, a pu ensuite relever quelques motifs de satisfaction. D'abord, la décision de scinder en deux textes distincts la politique en faveur des petites entreprises et celle relative à la participation et au financement de l'économie, a permis d'échapper à un effet d'amalgame et de confusion préjudiciable aux entreprises. En outre, un ensemble de mesures du projet de loi tendent à améliorer la protection des conjoints de chefs d'entreprise sur les plans juridique, social et économique. L'obligation pour le conjoint qui exerce une activité dans l'entreprise d'opter pour un statut (conjoint collaborateur, salarié ou associé) apporte une réponse positive à la demande de l'UPA sur cette question. Parallèlement, certaines dispositions visent à juste titre à faciliter la transmission d'entreprise. Elles restent



Congrès 2004 : aparté entre le Comité Directeur de l'UPA et le ministre de l'Artisanat.

malheureusement insuffisantes et l'UPA s'attachera à les améliorer en concertation avec le gouvernement dans le cadre du travail parlementaire. Enfin, l'UPA qui a dénoncé l'inadaptation des mesures d'accompagnement des nouveaux chefs d'entreprise, s'est félicitée par voie de communiqué de la volonté affichée depuis par le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales de poursuivre le dialogue. Par ailleurs, en matière de pratiques commerciales, les représentants de l'artisanat ont demandé le retrait de l'article qui modifie la définition actuelle des seuils de revente à perte et qui porte atteinte du même coup aux entreprises de proximité, à leurs salariés, et à terme à l'ensemble des consommateurs. En résumé, l'UPA participera dans un esprit particulièrement constructif et déterminé au travail d'amélioration du projet de loi qui va s'engager.

(suite de la page 2)

50 - Manche : J-D.Meslin,	CNBF
51 - Marne : A.Seconde,	UPA-CAPEB
52 - Hte-Marne : J-L.Mouton,	CAPEB
53 - Mayenne : A.Rocton,	FFB
54 - Meurthe-et-M.:D.Nicolas,	UPA-CNAMS
55 - Meuse : F.Bianchi,	CNBF
56 - Morbihan : M-C.Le Ray,	UPA-CAPEB
57 - Moselle : P. Streiff,	CNBF
58 - Nièvre : J-P.Rouillet,	UPA-CNAMS
59 - Nord : A. Griset,	UPA-CNAMS
60 - Oise : J-C.Saint-Aubin,	CNAMS
61 - Orne : R.Chalumeau,	FFB
62 - Pas de Calais : A.Duplat,	UPA-CGAD
63 - Puy-de-D. : M.Ceaux,	UPA-CGAD
64 - Pyrénées-Atl. : B.Cazala,	CAPEB
65 - Htes-Pyr. : J-LSepet,	UPA-CGAD
66- Pyrénées-Or. : G.Capdet,	UPA-CAPEB
67-68 - Alsace : B.Stalter,	CNAMS
69 - Rhône : A.Audouard,	UPA-CNAMS
70 - Hte-S. : J.Mennouvrier,	CNBF
71 - Saône-et-L. : M.Chiffot,	UPA-CAPEB
72 - Sarthe : R.Melot,	UPA-CNAMS
73 - Savoie : C.Zanoni,	UPA-CAPEB
74 - Hte-Savoie : E.Genoud,	CAPEB
75 - Paris : C.Le Lann,	UPA-CGAD
76 - Seine-Maritime : D.Brard,	UPA-CNAMS
77 - Meaux:E.Detry-Pignot,	FFB
77 - Montereau:P.Aguin,	FFB
78 - Yvelines : B.Carlier,	UPA-CNAMS
79 - Deux-Sèvres:J-M.Banlier,	UPA-CNAMS
80 - Somme : A.Bethfort,	FFB
81 - Tarn : J-L.Hormière,	UPA-CAPEB
82 - T.et-Garonne : R.Delzers,	CAPEB
83 - Var : M.Serra,	UPA-CNAMS
84 - Vaucluse : J-L.Gauthier,	UPA-CNAMS
85 - Vendée : L.Favenec,	UPA-CNAMS
86 - Vienne : J.Godu,	UPA-CNAMS
87- Hte-Vienne :G.Rebeyrole,	UPA-CGAD
8 - Vosges : P.Kneuss,	UPA-CGAD
89 - Yonne : P.Martin,	UPA-CNAMS
90 - Terr.de Belf. :P.Grosjean,	UPA-CAPEB
91 - Essonne : N.Tourneux,	CAPEB
92-Hauts-Seine:D.Goupillat,	UPA-CAPEB
93-Seine-St-Denis:G.Liegeon,	UPA-CNAMS
94-Val-de-Marne :J-L.Maître,	UPA-CNAMS
95-Val d'Oise : R.Benardeau,	UPA-CNAMS

Légendes :

-“UPA-CAPEB”, “UPA-CNAMS”, “UPA-CGAD” : Président issu d'une liste labellisée par l'UPA lors du scrutin du 9 mars.

-“CAPEB”, “CNAMS”, “CGAD” : Président membre d'une confédération de l'UPA mais issu d'une liste non labellisée par l'UPA.

-“CNBF” (Confédération nationale de la boulangerie française), “FFB” (Fédération française du bâtiment), “CNBCF” (Confédération de la boucherie-charcuterie française)

RSI

Sur la voie de l'instance provisoire

Le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Philippe Douste-Blazy a présenté le 30 mars dernier l'ordonnance relative à la création à titre provisoire d'institutions communes aux régimes de sécurité sociale des travailleurs indépendants. Selon le communiqué de la présidence de la République, “cette ordonnance prépare la mise en oeuvre d'une réforme de grande ampleur concernant la protection sociale des professions indépendantes : il s'agit de la création, à compter du 1er janvier 2006, d'un régime social des travailleurs indépendants (RSI).” L'instance nationale provisoire sera chargée de : proposer

le schéma d'implantation territoriale des futures caisses de base du nouveau régime ; préparer la fusion des trois caisses nationales actuelles ; négocier les garanties sociales dont bénéficieront les agents. Un décret précisera la composition de l'instance nationale provisoire. L'installation de cette instance et la nomination du directeur général commun sont prévues au cours du second trimestre 2005. L'UPA est satisfaite de l'avancée de cette réforme préparée en lien étroit avec les présidents et les conseils d'administration des caisses concernées et en concertation avec les représentants des personnels.

Qualité de vie au travail

Après la Semaine Nationale de l'Artisanat, la Semaine pour la qualité de vie au travail organisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail -ANACT- aura lieu dans toute la France du 9 au 13 mai. Cette semaine vise à faire connaître le plus largement possible les "bonnes pratiques" en matière de qualité de vie au travail. Au programme : de nombreuses manifestations en région, la diffusion d'un sondage, la mise à disposition d'un site portail (www.anact.fr), un colloque national le 10 mai à Lyon. En outre, un prix spécial sera décerné à une initiative particulièrement innovante. Toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité peuvent y concourir. Renseignements : www.anact.fr ou au tel : 04.72.56.13.57.

Apprentissage : renfort de communication

500 000 « étudiants des métiers » en 2009 contre 365 000 apprentis aujourd'hui. C'est le pari de Jean-Louis Borloo qui veut par les moyens exceptionnels prévus dans le plan de cohésion sociale et par l'intermédiaire d'une campagne de communication qui débutera le 16 avril, revaloriser l'apprentissage et changer son image. L'UPA qui a accueilli positivement l'essentiel des dispositions de la loi de cohésion sociale relatives à l'apprentissage, puis qui a clairement soutenu la loi Fillon sur l'avenir de l'école dans la mesure où elle établit enfin des liens entre enseignement scolaire et vie professionnelle, ne peut que souscrire à l'objectif de développement de l'apprentissage fixé par le ministre. La Semaine Nationale de l'Artisanat (du 22 au 29 avril) sera d'ailleurs l'occasion en de nombreux points du territoire de promouvoir l'apprentissage dans l'artisanat.

Services à haute intensité de main d'oeuvre

Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Jean-François Copé, ministre délégué au Budget, Porte-Parole du gouvernement ont reçu en commun le Commissaire européen en charge de la fiscalité et de l'union douanière. Les deux ministres ont notamment évoqué la fiscalité des entreprises, rappelant "l'importance que la France attache au maintien du taux réduit de TVA pour les services à haute intensité de main d'oeuvre..." L'emploi de cette large définition marque-t-il une préférence française en faveur d'une application du taux réduit de TVA à d'autres secteurs à haute intensité de main d'oeuvre que le secteur du bâtiment ? L'UPA le souhaite qui a toujours demandé à la fois la pérennisation de la mesure pour les travaux d'entretien des logements et son extension à toutes les activités de main d'oeuvre.

La cotisation AGS ramenée à 0,35%

Bonne nouvelle, le taux de la cotisation patronale AGS (Association pour la garantie des salaires) a été ramené de 0,45% à 0,35% pour les rémunérations versées à compter du 1er avril 2005. L'UPA a condamné dans le passé les augmentations successives de cette cotisation destinée à permettre le paiement des salaires quand l'entreprise est en difficulté. Elle a aussi dénoncé le fait qu'un grand nombre de petites entreprises qui globalement sont créatrices d'emploi aient à payer un lourd tribut, via les cotisations AGS, pour compenser les licenciements pratiqués par les grandes entreprises.

Accord des partenaires sociaux sur " la CRP "

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 avait fixé les principes généraux des conventions de reclassement personnalisé, autrement dit les CRP. Il restait aux partenaires sociaux à préciser ce dispositif, pressés en cela par le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. C'est chose faite depuis le 5 avril, même si la séance de signature de l'accord est prévue pour le 21 avril. Dany Bourdeaux et Marc Westrelin, membres du Conseil National, représentaient l'UPA dans cette négociation.

4 AVRIL

Participation de Dany Bourdeaux et Marc Westrelin, représentants de l'UPA dans cette négociation, à la conclusion de l'accord paritaire sur la Convention de reclassement personnalisé.

5 AVRIL

Réunion du Conseil d'administration de l'Association pour le développement du dialogue social dans l'artisanat -ADSA-.

Participation du Président de l'UPA à la remise des Trophées de l'insertion des jeunes en entreprise, en présence du secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des jeunes, Laurent Hénart.

12 AVRIL

Audition par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, de Roselyne Lecoultré, Présidente de la Commission des conjoints de l'UPA, concernant l'Egalité professionnelle hommes femmes.

12 AVRIL

Participation de Dany Bourdeaux et Marc Westrelin, représentants de l'UPA, à la négociation relative à la pénibilité au travail.

18 AVRIL

Participation du Président de l'UPA, à la clôture du congrès de la CNAMS.

19 AVRIL

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA.

Entretien du Président de l'UPA avec le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Jean-François Lamour.

Réunions des Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat de la CAPEB, de la CNAMS et de la CGAD, puis de tous les Présidents UPA de CMA, en vue de l'Assemblée générale constitutive de l'APCMA.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr